

REQU 25 FEB. 2019



Chemillé-en-Anjou, le 20 février 2019

A l'attention de M. David CLEMOT
MAUGES COMMUNAUTÉ
Service ingénierie technique
Rue Robert Schuman – La Loge
Beaupréau
49600 Beaupréau-en-Mauges

*Vu
R* le 25/02/19

*→ IT(D.C.)
→ ESC (m.T)
pour info.*

Direction Développement du Territoire et Environnement
Affaire suivie par : Fablenne CLUZEL/Alison HELLIO
02 41 30 48 28 – a.hellio@chemille-en-anjou.fr

Objet : Projet extension – station
N Réf : 2019-190

Monsieur,

Vous nous avez sollicités dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités des 3 Routes Est. En effet, vous souhaitez notre accord sur le traitement des effluents de votre projet, estimé à 115 EH, par la station d'épuration de Chemillé.

Cette station de type boues activées de 8 000EH est aujourd'hui évaluée non conforme vis-à-vis de ces performances épuratoires. D'une part en raison du vieillissement des équipements et d'autre part en raison du dépotage depuis 2016 des effluents industriels de l'entreprise Nat'Inov (situé à Saint-Lézin). En l'état actuel, la station n'est donc pas en capacité de traiter des effluents supplémentaires.

Cependant l'entreprise Nat'Inov a lancé la construction de son unité de traitement qui devrait être mise en service en juillet 2019 et le dépotage à Chemillé cessera donc de fait à cette échéance. De plus, nous avons lancé un audit de la station de Chemillé, afin de concrétiser un programme de travaux de renouvellement et retrouver une qualité épuratoire conforme dans les meilleurs délais.

Nous estimons donc que lorsque le projet d'extension sera opérationnel, la situation de Chemillé sera régularisée.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, le rapport intermédiaire édité en décembre 2018 mentionne page 39 paragraphe « Situation future et synthèse des charges à traiter » que celle-ci sera en capacité suffisante pour recevoir des flux supplémentaires :

B.2. Situation future

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Chemillé-en-Anjou plusieurs zones d'extension et de concentration de l'urbanisation sont prévues sur le secteur de Chemillé, voici les zones d'extensions futures dans le tableau suivant :

| Dénomination de la zone | Zonage PLU | Surface (ha) | Nombre de logements de prévus | Population supplémentaire potentiel | Pollution supplémentaire générée |
|--|------------|--------------|-------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Extension ouest ZA Les Trois Routes | 1AUy | 15,61 | Industriel | Industriel | 54 EH |
| Extension espace commercial Les Trois Routes | 1AUC | 5,16 | Industriel | Industriel | 156 EH |
| La Combrion | UB | 0,52 | 8 | 20 personnes | 17 EH |
| Val d'Hyrome | 1AUB | 1,17 | 12 | 30 personnes | 25 EH |
| Pôle gare | 1AUM | 1,59 | 32 | 80 personnes | 67 EH |
| Rue des Fleurs | UB | 0,71 | 18 | 45 personnes | 38 EH |
| Rue du Bompas | UB | 1,39 | 35 | 88 personnes | 73 EH |
| Rue Puiberneau | UB | 0,61 | 16 | 40 personnes | 33 EH |
| St-Léonard | UA | 0,8 | 20 | 50 personnes | 42 EH |
| Route de Vihiers | UA | 0,63 | 10 | 25 personnes | 21 EH |
| Le Petit St-Jean | UB | 0,55 | 8 | 21 personnes | 17 EH |
| Le Bois Abert | 1AUB | 3,02 | 60 | 151 personnes | 126 EH |
| Le Pavillon | UB | 2,76 | 41 | 104 personnes | 86 EH |
| Le Fresne | 2AUy | 40,13 | Industriel | Industriel | 400 EH |
| La Quintaine | 2AUB | 12,05 | 241 | 603 personnes | 502 EH |
| Les Côteaux | 2AUB | 13,90 | 306 | 765 personnes | 637 EH |
| Pôle Gare | 1AUM | 3,32 | 46 | 116 personnes | 97 EH |

En suivant les évolutions décrites par le futur PLU, et en prenant comme hypothèse que l'ensemble des zones s'urbanise, la station d'épuration devra alors traiter un apport supplémentaire total de 2390 EH.

La station actuelle a une capacité nominale de 7233 EH. Cet apport supplémentaire de pollution représente donc près de 33 % des capacités de la station.

B.3. Synthèse des charges à traiter

| Capacité nominale de la STEP | Population équivalente théorique actuelle | Charge de pollution future | Pollution future totale | Pourcentage de la capacité nominale |
|------------------------------|---|----------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| 7233 EH | 4900 EH | 2390 EH | 7290 EH | 101 % |

La station dispose d'une capacité suffisante pour recevoir les flux de pollution de l'ensemble des zones d'urbanisation futures du PLU, la station sera alors à pleine charge organique.

Actuellement la station est non conforme vis-à-vis des performances épuratoires, le problème vient principalement du rejet des effluents l'industrie de NAT'INOV à la station de Chemillé.

Ces effluents sont très chargés et dérègle le bon fonctionnement de la station d'épuration, il est important de résoudre ce problème avant le développement de l'urbanisation.

Il est également important de réduire les entrées d'eaux claires parasites en entrée de station, actuellement la station se retrouve en surcharge hydraulique à certaines périodes de l'année.

Votre projet portant sur un flux estimé de 115 EH, il devrait donc être compatible avec la capacité de la station sous réserve de la mise en œuvre des éléments énoncés ci-dessus.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Christophe DILE

